L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 DECEMBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 11 DECEMBRE 1878

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Murphy & Son, sur a Levée, au pied de la rue LaCourse—épiceries, boeufs, etc.

Par Vincent & Co. dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et bredequins.

Césars et Cleopatre Bitt Mixtes. — Verres Panneaux d'encan de D. E. Murphy & Son.

La question des lois de navigation devant la Convention.

Il importe qu'il n'y ait pas de méprise sur le sens du vote que la Convention Commerciale de la Nouvelle-Orléans a donné en faveur du rapport du comité sur le commerce. Plusieurs de nos confrères ont inféré de l'adoption du rapport que la majorité de la Convention était en faveur du maintien des lois actuelles sur la navigation. C'est là, selon nous, une impression erronée, attendu que cette question n'était pas soumise à l'assemblée, bien qu'elle ait fait incidemment l'objet des discussions qui ont eu lieu sur les amendements de MM. Berry et Farnsworth. Nous allons préciser les faits.

Le rapport du comité demandait que les subsides postaux à accorder par le Congrès pour le transport des malles entre les Etats-Unis et le Brésil d'une part, et Aspinwall de l'autre, fussent attribués à des navires possédés, construits et enregistrés aux Etats-Unis.

Comme l'a fait observer le chairman, M. Burwell, le comité, en imprimant cette disposition, n'avait nullement entendu préjuger la question de navigation ou du rappel des lois de navigation qui interdisent aux citoyens de ce pays de faire enregistrer comme américains des navires construits ou achetés à l'étranger. Le but du comité avait été simplement d'assurer le succès de la demande à faire au Congrès en faveur des services postaux projetés, attendu qu'il était notoire, d'après les antécédents congressionnels, que cette demande n'aurait aucune chance d'être accueillie si la condition précitée, quant au caractère des navires, n'y était insérée.

La Convention n'avait donc pas à décider si elle approuvait ou désapprouvait, en principe, la règle rigoureuse des lois de navigation, mais elle devait simplement se prononcer sur le point de savoir si les subsides gouvernementaux à allouer pour les deux cas spéciaux dont il s'agissait, devaient être exclusivement affectés à des batiments construits aux Etats-Unis.

Or, un grand nombre de membres qui peuvent être, en principe, partisans de la liberté en matière de navigation, n'avaient aucune objection à voter en faveur du passage contesté du rapport. Autre chose, en effet, est de dire que l'assistance gouvernementale ne sera accordée à une demi douzaine de steamers affectés au transport des malles qu'autant que ces steamers seront américains c'est-à-dire construits et enregistrés aux Etats-Unis, ou de soutenir qu'aucun américain n'aura le droit d'acheter de navires à l'étranger pour l'usage général de la navigation.

Le vote sur la première question bien qu'ayant été donné à une très forte majorité, n'implique en aucune façon qu'un vote sur la seconde question eût fourni le même résultat.

La distinction a été si bien comprise qu'au moment du vote, les auteurs des deux amendements les ont retirés après les explications présentées par M. Burwell.

Ainsi, il ne serait aucunement exact de dire que la convention s'est montrée protectioniste dans le sens absolu sur la question des lois de navigation. Un moment au contraire, on a pu croire qu'elle allait se laisser entraîner à voter contre le rapport par les arguments qu'on fait valoir l'honorable Jeff. Davis et M. Mallory, du Kentucky, en faveur de la liberté de navigation.

Le général Burney, en soutenant la thèse de la protection à accorder aux constructeurs de navires, d'une façon générale, avait disposé les adversaires du protectionisme à appuyer les amendements et si le vote eût eu lieu sur la question générale, nous avons tout lieu de croire que le résultat eût été différent. La question a été heureusement ramenée aux proportions restreintes que lui donnait le rapport.

Mais, dans la discussion générale qui a eu lieu sur la navigation, les partisans de la liberté ont négligé une des faces de la question qui a, cependant, bien son importance, et nous croyons devoir expliquer en quoi consiste cette omission.

Protectionistes et libres échangistes ont été d'accord pour constater la condition déplorable de la marine marchande des Etats-Unis. En 1860, entre dit, cette marine portait les deux tiers du fret provenant de notre commerce, tandis qu'en 1877 elle n'a porté que une valeur de $280,000,000 tandis que la part de la marine étrangère a été de $770,000,000, et cette décroissance menace de continuer.

La guerre de sécession a été le point de départ de la ruine de la marine marchande des Etats-Unis. L'Hon. Jeff. Davis a signalé ce fait que tous les navires américains que leurs propriétaires avaient mis sous pavillon anglais, par crainte de l'*Alabama*, ont dû forcément rester étrangers, les lois de navigation s'opposant à ce qu'ils passent redevenir américains. Des milliers de navires ont été ou détruits ou nationalisés étrangers, et aujourd'hui, la marine américaine qui occupait le premier ou le second rang, est tombée à un rang inférieur.

Comment relever la marine marchande des Etats-Unis ? C'est là une question qui intéresse tout le pays, assurément.

En maintenant les lois de navigation, disent les protectionistes, nous n'en aurons pas de nos lois que la décadence s'est effectuée, et que continuer le régime actuel n'améliorera pas la situation. Les libre échangistes demandent, de leur côté, que les armateurs puissent acheter des navires partout où ils en trouveront pour reconstituer une flotte marchande capable de rivaliser avec celles des autres nations.

Dans la discussion qui nous avons entendue, il nous semble que l'on a oublié de dire pour quels motifs la marine marchande américaine qui, dans la période antérieure à 1860, avait pu arriver et grandir au point de devenir la première du monde, n'avait pu se reconstituer depuis 1865, c'est-à-dire depuis la fin de la guerre de sécession.

On comprend que, pendant les premières années, l'désastre des subsides ministériels de la dépréciation du papier-monnaie, ait placé les constructeurs américains dans des conditions d'infériorité, insurmontable à aujourd'hui disparue. Que reste-t-il donc pour arrêter l'essor de l'industrie américaine et prolonger de la combinaison maritime ? Précisément la protectionniste entier qu'invoquent en sa faveur ses champions.

C'est aux droits exorbitants sur les matériaux qui entrent aujourd'hui pour une forte proportion dans la construction des steamers, que les chantiers américains doivent leur impuissance à rivaliser avec les chantiers anglais.

Il n'est pas jusqu'aux cuivres extraits des mines du lac Supérieur qui ne doivent payer tribut à la Douane, en revenant d'Angleterre où ils doivent être envoyés pour être travaillés.

Si l'on veut réellement relever la construction maritime aux Etats-Unis, il faut d'abord abaisser ou abolir les droits sur les matériaux qu'elle est obligée de se procurer à l'étranger. Avec les taxes actuelles de douanes et des matériaux à bon marché—les bois, on le sait, ne lui manquent pas—elle pourra supporter la concurrence étrangère et reprendre promptement la place qui doit lui appartenir, grâce au génie et à l'esprit inventif dont elle a donné tant de preuves dans le passé. Quand cela aura été fait, on verra des mêmes principes de liberté commerciale qui lui auront rendu la vie, on pourra permettre aux Américains d'acheter des navires à l'étranger, ce qu'ils ne feront qu'autant qu'ils y trouveront des navires mieux construits et à meilleur marché que dans leur propre pays. Mais, avant d'exposer les constructeurs américains à la concurrence, il est de toute justice de les affranchir des droits onéreux qui les mettent actuellement hors d'état de la soutenir.

Si la convention eût eu à se prononcer par un vote direct sur les moyens de relever la marine marchande de l'Union, nous ne doutons pas qu'elle ne l'eût fait dans le sens que nous venons d'indiquer.

LA QUESTION SUDISTE AU SÉNAT.

C'est aujourd'hui que le sénateur Blaine doit prononcer sa philippique contre le Sud à l'appui de sa motion d'enquête sur les actes d'intimidation par lesquels il prétend que les élections au Sud ont été influencées.

On s'occupe beaucoup de ce discours par anticipation, dit le *Courrier des Etats-Unis*, et, si l'on en croit les rumeurs qui courent, M. Blaine ne serait pas sans éprouver quelque embarras de l'attitude qu'il a prise et de celle qu'il doit prendre dans la suite. Les conjectures sont contradictoires cependant. On pense, d'une part, que l'orateur se tiendra dans une grande réserve, et qu'il évitera de trop s'engager sur les faits auxquels il est fait allusion dans le message du président, et qui pourraient bien n'avoir pas la gravité qu'on a voulu leur attribuer. Mais, suivant une autre version, le célèbre champion de la fraction militante du parti républicain supplierait à l'insuffisance des faits récents en cherchant, par un effort d'éloquence agressive, à faire revivre les anciennes passions de la race noire, qu'il n'agit avant tout de convaincre par *fas et nefas*, qu'elle est éternellement condamnée à l'oppression si elle continue à se rapprocher de la race blanche dans le Sud.

M. Blaine, dit-on, a préparé ses plans et étudié son discours avec une attention toute particulière. Il est trop avancé pour reculer, et le système de la campagne républicaine est trop accentué dans le message du président pour qu'il soit possible de le changer maintenant. Mais il paraît que les renseignements recueillis dans les dernières jours ont singulièrement modifié les premières impressions et refroidi l'ardeur des républicains, qui commencent à reconnaître que les faits sur lesquels est basée la demande d'enquête sont été grossièrement exagérés, quand ils n'ont pas été inventés de toutes pièces. Dans certaines localités, par exemple, où on a parlé d'intimidation, un certain nombre de gens de couleur se sont volontairement privés de leur droit de vote pour ne pas payer la taxe électorale, ce qu'on appelle *the poll tax*, qui est un impôt légal dans plusieurs Etats du Sud comme dans plusieurs Etats du Nord. En Virginie, par exemple, M. Goode, qui est un représentant de cet Etat, estime que cet impôt a éloigné du scrutin quinze cents à deux mille citoyens blancs, et de six à sept mille électeurs de couleur. Il est probable que dans tout le Sud il a tenu un grand nombre de nègres à l'écart, car ceux-ci sont tellement ombrageux à l'égard du fisc, que beaucoup évitent de se faire enregistrer dans la crainte d'être obligés de payer la *poll tax*.

Quant aux faits d'intimidation proprement dits et aux fraudes commises dans le dépouillement du scrutin, il n'est pas douteux que des actes de ce genre aient été commis, mais isolément et dans des proportions qui ne justifient en aucune façon les imprudentes accusations générales de M. Hayes, accusations suivant lesquelles toute la population blanche du Sud serait en révolte ouverte ou latente contre les amendements constitutionnels établissant l'égalité de tous les citoyens, sans exception de couleur ou de condition antérieure, devant le suffrage universel. Il est manifeste que M. Hayes a été trompé par les récits de certains représentants républicains qui ont échoué au scrutin, et qui ont profité de sa disposition à rentrer en grâce auprès de la fraction ultra du parti pour l'attirer dans un guêpier. L'irrésolution, pour ne pas dire la faiblesse, du président l'a fait tomber à la fois dans une erreur et dans un piège, car il est permis de supposer que certains membres du parti qui ont été en antagonisme avec lui depuis son inauguration n'ont pas été fâchés de le voir achever de se compromettre par une démarche accusant chez lui une extrême légèreté. On ne saurait, en effet, qualifier autrement l'attitude du chef du pouvoir exécutif mettant virtuellement à l'index une fraction considérable du corps électoral, sans preuves substantielles, et sans autres bases que des rapports trop facilement acceptés.

Le parti démocratique de son côté attend ses adversaires de pied ferme, et semble résolu à ne pas se laisser émouvoir par leurs attaques. Il écoutera patiemment les appels aux passions, et laissera les républicains s'agiter dans le vide. Il ne prêtera pas le flanc aux agressions en leur donnant la réplique, et il s'entendra, en accentuant le cartel, de proposer enfin développements irritants son amendement à la proposition d'enquête, demandant qu'elle comprenne les Etats du Nord comme ceux du Sud. Ce sera le moment de placer l'affaire du commissaire Davenport, si l'orateur qui commence cette tâche ne sera rien moins, dit-on, que le sénateur Thurman. Les démocrates prétendent prouver que les scrutins des électeurs qui, à New York notamment, ont été privés du droit de suffrage par les arrestations illégales et par les menaces de cet agent fédéral, excède de beaucoup celui des gens de couleur qui ont été écartés par l'intimidation dans tout le Sud.

AGRANDIR DE MUSIQUE.—"Help" aujourd'hui en matinée et en soirée. Ces scènes irlandaises ne fatiguent personne et Joe Murphy est toujours le favori du public. Jeudi soir, on donnera "Maum Cruz" et l'engagement de la semaine se terminera par "Shaana Rhue" qui contient une scène extraordinaire que toute la ville voudra voir.

JOURNAUX ILLUSTRÉS — La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 23 novembre.

Meubles de salon élégants, avec couvertures brodées, en soyer, acajou en chêne, sofas, glaces, etc., à bas prix au "Golden Eagle Furniture Palace" de J. B. Hubbard, coin Esmparte et Pardido.

—*Le Courrier de Bretagne* mentionne la faite d'un des plus vieux notaires du Morbihan qui depuis une trentaine d'années exerçait à Vannes et qui laissa un découvert évalué à 5 ou 600,000 francs.

Cet officier ministériel avait, ajoute le *Courrier*, su par les détours d'une dévotion outrée capter la confiance générale. Aussi la population vannetaise est-elle dans la consternation par suite de ce désastre financier.

—Une nouvelle importante reçue de Vienne par le *Paris-Journal* à la date du 23 novembre :

"Grandes précautions prises par la police.

"On dit que l'empereur François-Joseph, ainsi que le roi des Belges, ont été avertis par des lettres, comme l'avait été le prince Humbert, de complots menaçant leurs jours.

—Le journal *Le Temps* publie la dépêche suivante de Berlin, 10 décembre :

"Le bruit court que le prince héréditaire de Prusse, qui est en ce moment à Wiesbaden, pour la dernière fois, avant son départ définitif pour Berlin, où il doit prendre le commandement de la garde, a été l'objet d'une tentative d'assassinat. Quelques coups de feu auraient été tirés sur lui, mais sans l'atteindre. Le prince a quitté Wiesbaden hier soir, 9 décembre, à 10 heures."

CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS.—Ce soir dimanche prochain le tour d'une autre de nos sociétés d'amateurs. Le Club Dramatique Louisianais donnera pour sa représentation annuelle à son bénéfice *Les Fourchambault*, la pièce nouvelle d'Emile Augier, dont nous avons donné l'analyse dans l'*Abeille*. Cette pièce a été l'un des succès parisiens de 1878. On jouera en outre *Edgar et sa bonne*. Le prix des billets est d'une piastre.

L'AGRICULTURE EN FRANCE ET EN AMÉRIQUE.

Le général Butler, dit le *Courrier des Etats-Unis*, a prononcé avant-hier un discours intéressant dans le bâtiment de l'American Institute, où se tient en ce moment l'Exposition des produits de la laiterie. L'orateur s'est attaché à démontrer que l'industrie agricole était beaucoup plus profitable sur des terres nouvellement que dans de vastes exploitations. Il a puisé ses arguments principalement dans l'exemple de la France ; nous en extrayons les passages suivants :

"Portons nos yeux vers le pays où se tournent actuellement tous les regards. Examinons l'état agricole de la France en 1868, avant le commencement de sa guerre avec l'Allemagne, qui lui a enlevé 5,580 milles carrés de son territoire, et 2,000,000 d'âmes de sa population ; comparons ensuite les habitudes de son peuple agricole avec les nôtres, et tâchons d'y découvrir les raisons des avantages qu'il a sur nous. Le fier homme de l'Ouest dans ses prairies ne sera pas peu étonné d'apprendre que la France, avec moins de superficie que l'Etat de Texas, produit une plus grande quantité de blé que les Etats-Unis tout ensemble. Le blé récolté en France en 1868 a été de 350,000,000 de boisseaux ; celui des Etats-Unis pendant la même année n'a été que d'environ 240,000,000 de boisseaux. Loin d'approvisionner les marchés du monde en blé dans l'année 1867, nous en avons envoyé en Angleterre seulement pour $80,000,000 tandis que la France a envoyé dans le même pays pour $11,000,000 de beurre pour établir sur le pain fait avec notre blé ; ou, pour parler moins légèrement, la France a fourni à l'Angleterre une plus grande valeur en beurre que nous ne lui en avons fourni en toute espèce de céréales.

"Maintenant, si nous remontons à l'année 1860, permettez-moi d'appeler votre attention sur les statistiques remarquables, mais dignes de foi, de l'agriculture française. La France a produit 230,000,000 de boisseaux d'avoine, contre 170 millions chez nous ; 70,000,000 de boisseaux de seigle contre nos 20,000,000 ; 60,000,000 de boisseaux d'orge contre nos 12,000,000 ; et 32,000,000 de boisseaux de sarrasin contre nos 3,000,000. Elle n'a pas été non plus sans produire des prairies et des pâturages, que l'on suppose être la raison nécessaire de nos grandes fermes. Elle avait 4,000,000 de chevaux et de mules contre nos 4,250,000 ; 12,000,000 de têtes de bétail contre nos 13,000,000 ; 30,000,000 de moutons contre nos 24,000,000 ; et 6,000,000 de porcs contre nos 16,000000.

"Comme exemple de ce que peuvent être les profits des petites industries rurales, que les fermiers des Etats-Unis considèrent comme de peu d'importance, c'est un fait étonnant que dans l'année 1766 la France a exporté en valeur autant d'œufs en Angleterre seulement que nous avons exporté de lard et de jambon, une de nos principales exportations de provisions en 1866. Quiconque n'a pas vu ces chiffres est ne s'est pas rendu compte de la production rurale de la France, ne peut croire que ses 38,000,000 d'habitants, sur un territoire si restreint qu'il ne donne pas plus de trois acres et demi par tête, puisse rivaliser, en richesse agricole, — sauf le coton et le tabac, avec une nation comme le nôtre, ayant à peu près la même population, et dont le territoire donne plus de cinquante acres par tête, ou près de dix-sept fois autant de terre à cultiver.

"Voici une autre et plus certaine mesure de la distribution de la richesse en France : La population étant divisée en 9,000,000 de familles, soit quatre personnes par famille, ce qui est à peu près la moyenne, 1,000,000 de ces familles ou 4 millions de personnes, sont dans une position aisée, et vivant sans travail ou sans affaires. Sur les autres 5,000,000, comprenant les classes industrielles et ouvrières, 3,000,000 seulement habitent dans les villes. C'est-à-dire que les deux cinquièmes de la population française demeurent dans les villes, tandis que les trois cinquièmes vivent dans la campagne. Cela donne un résultat surprenant en comparaison avec l'Angleterre où les quatre cinquièmes de la population résident dans les villes, et un cinquième seulement dans la campagne. Nous n'avons pas encore de données connues pour établir une pareille comparaison dans notre pays. Il y a en France près de 6,000,000 de maisons, la plupart de petites habitations avec un petit lot de terrain. Presque toutes sont la propriété des occupants.

"Après avoir étudié ces statistiques, on se demande : Comment de tels résultats sont-ils possibles ? Quel est le secret ? Il est dans la complète culture du sol. Sur 132,000,000 d'acres, 64,000,000 sont arables ; 12,000,000 seulement sont en prairies et pâturages ; 5,000,000 en vignes ; 1,500,000 en vergers et jardins ; 2,250,000 en récoltes diverses ; 20,000,000 en bois et forêts ; 500,000 en étangs ; 20,000,000 seulement en ce que l'on peut appeler terrains vagues ; le reste en routes, places publiques, canaux et lieux de plaisir, environ 7,000,000 d'acres. Ainsi on voit que les deux tiers de la superficie de la France sont en pleine culture chaque année. Mais la question revient encore : Comment cela peut-il se faire ? La réponse est simple. Cela devient possible à raison du parcellement de la terre, à raison de la quantité de petites propriétés en lesquelles la France est divisée."

Il faut savoir gré au général Butler de consacrer les loisirs que lui laisse la politique à d'aussi utiles études, plus profitables certainement à son pays que la prise qu'il se donne pour la satisfaction de son ambition. Il est étonnant qu'avec de justes notions économiques le candidat perpétuel au gouvernement du Massachusetts critique aussi obstinément la théorie du papier-monnaie qui, comme le dit justement l'*Evening Post*, ne représente aucune espèce de travail ni de production, si ce n'est dans l'imagination des économistes visionnaires et politiciens impuissants.

PROTESTATION DU ROI DE HANOVRE.—La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie le texte authentique de la lettre par laquelle le roi de Hanovre a notifié à l'empereur d'Allemagne la mort de son père et a réservé catégoriquement tous ses droits.

Voici la traduction de cette lettre :

A Sa Majesté le roi de Prusse.

Très puissant prince, cher frère et cousin ! C'est le cœur plein d'une profonde affliction que je remplis la triste devoir d'annoncer à Votre Majesté qu'il a plu à Dieu, dans ses insondables desseins, de rappeler à lui, à Paris, le 12 juin de cette année, après une longue maladie, mon très cher père, S. M. George V, roi de Hanovre, prince royal de Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Cumberland, duc de Brunswick et de Lunebourg.

A la suite de ce décès qui m'afflige profondément, moi et ma maison, tous les droits, prérogatives et titres qui revenaient au roi, mon père, en général et en particulier ou en ce qui concerne le Hanovre, ont passé sur ma tête, en vertu du droit de succession qui existe dans ma maison.

Toutefois, comme des obstacles de fait, et qui, naturellement, ne me lient pas au point de vue du droit, s'opposent à l'exercice de ces droits en ce qui concerne le royaume de Hanovre, j'ai résolu de prendre, tant que subsisteront ces obstacles, le titre de duc de Cumberland, duc de Brunswick et de Lunebourg, avec la qualification de "Altesse royale."

En vous donnant également communication de ce fait, il va sans doute pas nécessaire de prévenir spécialement que mes droits et ceux de ma maison, qui subsiste en sa pleine indépendance, ne peuvent en aucune façon être abrogés ou restreints par le fait que, provisoirement, je m'abstiens de ces titres ni des dignités qui y dégénèrent ces droits.

Je reste, de Votre Majesté, l'amical frère et cousin,

Gmunden, juillet 1878.

ERNEST-AUGUSTE.

—*L'Avvenire di Sardegna* annonce que lors de sa première arrestation, remontant à dix ans—Passavanti, avait déclaré "qu'il étudiait le français, pour aller tuer Napoléon III."

BUREAU DE LIQUIDATION.

Le Bureau a été appelé à l'ordre à 10 heures.

Etaient présents, le gouverneur Nicholls, le lieutenant-gouverneur Wiltz, l'Orateur Bush, Sam'l H. Kennedy, président de la Banque Nationale d'Etat, et agent fiscal, Perry Nugent, président de la Bourse au Coton.

Communication a été donnée de la réponse du Bureau de direction de la dite banque, réponse que nous résumerons en ces termes :

Attendu que le dit agent fiscal a déjà rempli tous ses engagements avec le bureau de liquidation sous lesquels il a déjà payé le coupon d'intérêt du 1er janvier 1877 et du 1er janvier 1878, et qu'il a encore entre les mains un montant excédant largement la collection actuelle des taxes applicables au payement des dits coupons et

Attendu que bien que les avances faites par l'agent fiscal soient protégées et garanties par les taxes mises spécialement à part dans ce but, cependant il n'y a aucune assurance sous le système actuel de collection que les recettes de ces taxes soient suffisantes pour rembourser l'agent fiscal dans un délai assez raisonnable pour justifier d'autres avances, et

Attendu que l'intérêt de 5 pour cent alloué comme rémunération ne sera reçu par l'agent fiscal que lorsqu'en excès du revenu créera un surplus de fonds et

Attendu qu'en ce moment un très petit montant du fonds d'intérêt a été collecté et versé au Trésor pour faire face au coupon d'intérêt du 1er janvier 1879, s'élevant à environ $410,000 et

Attendu que les collecteurs ne sont pas appelés à faire des rentrées avant janvier prochain, comme il est dit dans la résolution du Bureau de liquidation, c'est pourquoi il est

Résolu que cette banque, toute imbue qu'elle soit, comme agent fiscal, du sentiment de la nécessité de protéger le crédit de l'Etat, n'en est pas moins forcée par un impérieux devoir envers ses actionnaires de refuser d'accéder à l'invitation de payer les coupons moyennant un intérêt de 5 pour cent pour le temps qui s'écoulera entre la date du payement des coupons aux créanciers de l'Etat et le remboursement à la banque.

Résolu qu'une copie de cette résolution sera fournie au bureau de liquidation.

SAM'L H. KENNEDY,
Président de la Banque nationale d'Etat,
Agent fiscal.

Sur la motion de M. Bush la résolution est acceptée.

M. Kennedy s'est levé tout aussitôt pour donner au Bureau l'assurance que la Banque nationale d'Etat fera tout ce qui sera en son pouvoir pour faciliter à l'Etat toutes les négociations qui auront pour objet le payement des coupons du 1er janvier 1879.

L'orateur Bush a présenté la résolution suivante :

Un comité de quatre membres sera nommé dans le but de s'assurer si quelque banquier de la ville voudra accepter l'agence fiscale de l'Etat à la condition proposée et payer les coupons du 1er janvier 1879, sur les bons consolidés émis conformément à la loi et aux amendements constitutionnels adoptés en 1874.

La résolution a été adoptée et les quatre membres suivants ont été nommés pour former le comité : MM. Jumel, Dubuclet, Perry Nugent, Thos. Streng.

Le Bureau s'est ajourné alors pour se réunir seulement quand le dit comité sera prêt à présenter son rapport sur sa visite aux diverses banques.

—On se rappellera que nous avons reproduit, il y a quelques jours, un article fantaisiste du *Feuilleton*, intitulé: *le Prince de Galles, président de la République*. Cette fantaisie paradoxale a été traitée par les journaux français comme elle devait l'être, c'est-à-dire comme une plaisanterie spirituelle :

Mais, dit aujourd'hui, à ce propos, le même *Feuilleton*, en France les faits les plus bizarres trouvent tout de suite des esprits qui les accueillent, et on pourrait parier que,—la *Figaro* et ayant parlé,—s'il y avait eu élection présidentielle, avec le suffrage universel,—le prince de Galles obtiendrait quelques centaines de milliers de voix.

En veut-on la preuve ?.... A Fleure actuelle, le prince de Galles a déjà reçu des suppliques et des pétitions qui lui demandent des faveurs "pour l'époque à laquelle il sera président," et, parmi ces suppliques, il y a lieu de signaler la lettre d'un tel,—dont on pourrait dire le nom,—qui lui demande pour ce temps à venir :—la Légion d'honneur ! Et savez-vous quel titre il invoque ?—"Il a toujours aimé les Anglais depuis qu'il était enfant !"

—Le négociant marseillais qui a offert 50,000 francs à M. Paul de Cassagnac pour les frais de sa réélection, n'est autre que M. Victor Julien, administrateur des raffineries de sucre de Saint-Louis. M. Julien n'a jamais caché son admiration pour M. de Cassagnac, il lui léguera toute sa fortune.

Il y a plusieurs années, M. Julien avait fait un testament, laissant sa fortune au prince impérial. Qu'est-ce qui a motivé ce changement de destination dans l'héritage ? Nous n'en savons rien. Mais il est bien certain que M. de Cassagnac est aujourd'hui seul héritier de M. Julien qui possède une fortune d'environ deux millions. M. Julien est, du reste, en correspondance suivie avec son héritier. Il n'y a pas d'article ou de discours qui ne motive l'envoi d'une dépêche chaleureuse. M. de Cassagnac lui répond exactement. L'autre jour, à Versailles, on a pu lire sa réponse à la lettre offrant les 50,000 francs.

M. Julien est marié et n'a pas d'enfant. Quand il montre la photographie de M. de Cassagnac, qu'il porte précieusement dans un portefeuille des plus élégants et dont il ne se sépare jamais, il vous dit en souriant : Voilà mon fils adoptif.

—*Le Times* publie la nouvelle suivante :

"D'après des renseignements officieux, huit divisions russes, formant un effectif de 120,000 hommes, ont reçu l'ordre de se rendre en Bulgarie avant la fin de l'année."

CHARBON. — Le moment est venu, croyons-nous, pour que les familles pensent à se fournir de charbon en prévision des rigueurs de l'hiver qui ne tarderont pas à se faire sentir. Cette mesure de prévoyance sera en même temps une mesure d'économie, car il est hors de doute qu'à l'entrée de l'hiver, le prix du charbon par suite, nécessairement, des payements qui se feront alors, éprouvera une hausse notable sur le marché, à laquelle les personnes aux moyens modestes pourront échapper en s'approvisionnant maintenant.

Nous ne saurions trop recommander ce patronage en publiant un excellent marchand que M. Henri J. Montagnet, jeune homme intelligent et consciencieux, dont l'expérience dans cette branche de commerce date de bien des années. Longtemps employé chez M. Lizé, et plus tard devenu son successeur, M. Montagnet possède aujourd'hui, des capitaux qui lui permettent de faire ses opérations sur une grande échelle, ainsi que le prouve son annonce insérée plus loin et qui invite les habitants, les familles, les bâteaux à vapeur et les fabriques à se fournir chez lui, leur garantissant l'exécution prompte de leur commande à des prix qui défient la concurrence.

—E—

Un fait étonnant.—Une grande partie du peuple américain meurt cependant des suites de la dyspepsie ou du désordre des foies. Le simple bon sens, sur des points aussi importants est très rare. Il n'y a pas de baume connu qui vaut le vôtre, Hostetter's Stomach Bitters, et cependant et je remplissons demandez l'avis des étrangers. Ne vous gênez pas, entrez dans la boutique de Green's August Flower, Vous serez parfaitement bien, certains et promptement. Des milliers de personnes ont été guéries de la dyspepsie, de la biliosité et de la constipation par ce remède. Pourquoi ne pas faire comme elles ? Nous ne vous demandons pas de croire sur parole ce que nous disons, mais nous vous demandons d'aller vous-même chez les droguistes et de vous informer de ce qu'ils disent de ce remède. Ils vous diront tous qu'il est le plus populaire et le plus vendu de tous les remèdes contre les maladies de l'estomac. Il vous coûtera seulement soixante-quinze sous.

UNION FRANÇAISE.

A partir d'aujourd'hui, 10 du courant, les demandes de secours devront toujours être faites au bureau de l'Union Française, No 5, rue St-Louis, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Tous les mercredis, le comité se réunira pour entendre les demandes.

Par ordre du Président.

E. SALOMON,
Secrétaire-Trésorier.

E. DE ROSENORN
41 RUE DE CHARTRES
(en premier)
Achète les billets gagnants de la Loterie de la Havane au plus haut taux du change.
Le Tirage aura lieu jeudi prochain, 12 décembre 1878.
10 déc—3t—E. D.

Décédé chez lui, habitation Magnolia, paroisse Plaquemines, lundi 9 décembre 1878, à 4 heures et demie du soir, ETTINGHAM LAWRENCE, âgé de 56 ans, natif de Long Island, mais depuis 30 ans résidant en cet Etat. Les services funèbres auront lieu aujourd'hui 11 décembre, à 3 heures du soir à l'église du Christ.

Décédé hier, à cinq heures et demie du soir, à l'âge de 52 ans, THÉODULE POCHÉ. Ses amis et connaissances, et ceux de sa famille, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 2 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, enseigne Fiolle et Royale.

Worshipper's Hall.—Nouvelle-Orléans 10 décembre 1878.—L'élection annuelle des directeurs de cette institution, pour l'année courante, aura lieu à son local No. 94 rue Canal, le 13 janvier prochain de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

EDGAR HINCKS,
11 déc.—1m. Calonier.

ON DEMANDE
UNE jeune fille pour donner des leçons de français à un monsieur. S'adresser personnellement pour lettres aux initiales R. R. M., à la Poste.
11 déc.—1f

LITTLE EXCHANGE,
Coin St. Louis et Chartres,
Nlle-Orléans.
JOSEPH RODRIGUEZ,
Propriétaire.
Salon d'huitres
Vins et Liqueurs de choix.
CHAMBRES GARNIES.
Lunch chaud de 9 h. du matin à 2 h. de l'après-midi.
11 déc—6 f

ONE PRICE STORE,
A LA VILLE !
A LA CAMPAGNE !!
Le plus grande occasion qui ait été offerte au public.
Vente extraordinaire
D'HABILLEMENTS tout faits pour hommes, jeunes gens et enfants, qui viennent d'être reçus cette semaine.
1000 PARDESSUS de tout genre qui se vendront de véritables bargains.
2000 COSTUMES complets pour messieurs, en coupure de toute manière, de première qualité et fabriqués dans notre établissement, dont nous garantissons la coupe et l'ouvrage, qui se vendront à $7 50.
1500 COSTUMES d'enfants de tout âge, à des prix qui défient toute concurrence.
PARDESSUS d'enfants, grand assortiment, à partir de $3 50.
500 CAISSES
Chapeaux nouvelles formes,
LINGE de corps. CHEMISES BLANCHES, COLS, des meilleures manufactures du Nord.
Nous le répétons, n'oubliez pas que nous vous offrons des bargains extraordinaires et que notre stock n'a jamais été si varié et si bien choisi.
Venez nous en convaincre au
ONE PRICE STORE,
Corner St Ann & Old Levee,
195, 197 & 199,
En face du Marché Français à la viande.
MICHEL LION
1er déc—1m—D Mers 8
B. & W. CRONER
141 RUE DU CANAL,
Annonce à leurs amis et à leurs clients que leur nouveau stock de marchandises a été reçu et que l'ouverture en aura lieu
LUNDI PROCHAIN,
DES
ETOFFES POUR ROBES
ont été choisies dans les marchés européens avec le plus grand soin, et sont supérieures à tout ce qui a été jamais importé en cette ville. Nous invitons de nouvelles POPELINES des dernières nouveautés, depuis 8 cts jusqu'aux plus fins et plus beaux articles, à des prix plus bas que ceux de toutes les maisons des Etats-Unis. Notre
Stock de Marchandises Américaines
est nouveau et complet, et comprend toutes les variétés de genre. Percales françaises 6-4 et Foulard à 7 1/2 cts, valant 20 cts. Toutes les autres marchandises en conséquence.
CORSETS.
Dans ce département nous avons ajouté des façons entièrement nouvelles de nos propres manufactures, que nous vendrons à 50 cts et jusqu'aux plus belles qualités.
MARCHANDISES DE DEUIL !
Nous avons donné la plus grande attention à ce département en raison de ce fait que les artistes de nuit ne veulent tenir à fait rien n'ils ne sont pas bien fabriqués. Nous faisons un compliment en passant que nous vendons les Chambéryes français belle laine) depuis 45 cts jusqu'aux plus belles qualités qui aient jamais été importées.
BONNETERIE.
Ces marchandises sont d'un genre entièrement nouveau et sont supérieur de beauté et nous garantissons que les prières sont plus bas qu'on ne l'a jamais vu.
Manteaux et Châles
Tous nos Manteaux et Châles sont de fabrication récente et les prix correspondent avec les prix des autres marchandises.
Nous offrons une bonne partie de
COUVERTURES BLANCHES,
pour $2.50 et au-dessus.
Cassimirs, Jeans, Drape, Etc.,
à des prix également bas.
Nous appelons l'attention sur le fait que nous avons ajouté un département pour
LINGE DE DAME.
Nous voulons faire de ce département quelque chose de supérieur par la qualité de nos articles, et la modicité de nos prix dépassera tout ce qu'on a vu jusqu'ici.
TAPIS.
Ce département est rempli d'articles les plus nouveaux et les dernières fabriqués et nous vendrons les tapis de Bruxelles à aussi bas prix qu'à l'ancien.
STORES, RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, TOILES CIRÉES, TAPIS DE CHEMINÉE, MATS, ETC., ETC.
A des prix excessivement bas.
Il est impossible d'énumérer ou de mentionner les prix de toutes nos marchandises, mais nous garantissons que tous les ordres qui nous seront envoyés seront exécutés avec soin aux prix les plus bas du marché, avec les genres les plus nouveaux et les plus désirables.
A chaque arrivage de steamer d'Europe une addition d'articles nouveaux et de choix sera faite à chacun de ces départements.
B. & W. CRONER,
141 RUE DU CANAL,
Entre les Nlle-Orléans, Louisiane.

DIVERS.
Marrons de Savoie.
50 Barils MARONS DE SAVOIE.
Produits de Californie.
50 Barils Vin Rouge de Californie.
50 ... Vin Blanc
5 Barils Vin Muscat
100 Caisses Fruits Assortis de Californie.
60 ... Guâvo
50 ... Confitures
Divers.
25 Barils Vin de Catalogne, San Vincente.
5 Quarts Genièvre de Rotterdam.
10 Barils
5 Quarts Rum de la Jamaïque.
... Meilleure Cognac.
25 Boîtes Fabres du Chili (Fromage)
100 Caisses Raisins London Layer.
100 ... Black Baskets
25 ... Dabesia
25 ... Fromages Tête de Maure.
10 ... Pâte Gruau.
25 Barils et Barriques Vinaigre Vin Blanc.
50 Caisses
1000 Sous Guâvo et Pâte de Goyave.
200 Boîtes Biscuits Assortis Huntley & Palmer.
1000 Livres Chocolat Menier.
... Rondeaux de Lyon.
500 ... Bologne.
1000 Boîtes ... en tranches.
100 Pastors Anisette M. Brizard
... Lebanche.
20 Caisses Moutarde Française.
25 ... Extrait D. S. F.
200 Paniers Huile d'Olive Plagniol.
100 Caisses ... J. L. Ducros & Co.
200 ... Vermouth, Noilly Prat.
100 ... E. Soler & Co.
5 Barils Olives de Séville.
100 Bouteilles ... de fondu.
100 Caisses de Zoo 4 douzaines (Pessac)
15 ... Olives Farcies.
25 ...